

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5829**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (L'accès à cette certification n'est plus possible, la certification n'existe plus)

BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole option Services en espace rural (SER)

Nouvel intitulé : Développement, animation des territoires ruraux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative (CPC) du MAP	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

1. Développement et gestion d'un projet de service dans le cadre d'un territoire rural

Il accompagne les élus locaux ou les organisations porteuses de projet au niveau de l'analyse, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet

Il coordonne et anime le réseau de partenaires impliqués dans un projet

Il peut contribuer à l'élaboration d'un diagnostic de territoire

Il participe au recueil et à l'analyse des données globales et spécifiques se rapportant à un territoire ou à une activité permettant de réaliser un diagnostic

Il conçoit, met en œuvre, régule et évalue un projet

Il peut proposer des scénarios de développement individuel ou collectif

2. Elaboration d'une stratégie d'animation dans un territoire rural

Il propose, en prenant en compte le contexte local, des actions de promotion et de valorisation (d'un territoire, d'un site touristique lié au territoire, d'un produit du terroir...)

Il élabore des stratégies d'animation d'un lieu, d'un produit du terroir, d'une démarche de protection de l'environnement,... en fonction des objectifs et des publics visés

Il définit des concepts et organise des manifestations à caractère événementiel en intégrant les contraintes budgétaires et le cadre réglementaire

Il repère les partenaires associés à une manifestation, un événementiel (collectivités territoriales, sponsors...)

Il peut être amené à chercher des financements pour l'organisation d'une manifestation et à définir des budgets

Il anime une manifestation (foire, exposition, salons, journées portes-ouvertes...)

Il anime des réunions de coordination et informe sa hiérarchie

Il établit un bilan et rend compte à sa hiérarchie des impacts et des retombées d'une manifestation

3. Connaissance des territoires et de leurs acteurs

Il identifie le réseau d'acteurs d'un territoire et leurs rôles : élus, entreprises, associations...

Il repère les politiques publiques susceptibles d'avoir un impact sur le territoire

Il maîtrise les enjeux politiques, économiques, sociaux et démographiques du territoire

Il peut exposer oralement et par écrit :

- les atouts et contraintes du territoire dans lequel il exerce ses missions

- les spécificités culturelles et historiques

- les tendances démographiques

- les principales tendances économiques notamment le marché de l'emploi

- les enjeux auxquels fait face le territoire

- le niveau des équipements, des infrastructures et des services

Il assure une veille sur les politiques publiques ayant une incidence sur le territoire et anticipe leurs retombées au niveau local

Il peut proposer des pistes d'action de développement et/ou d'animation aux élus ou aux porteurs en espace rural

4. Communication, accueil, information, conseil

Il communique par écrit et oralement (communication externe et interne)

Il analyse une situation de communication

Il choisit le type de support de communication et les règles de présentation adaptés

Il rédige clairement en appliquant les règles de lisibilité et en prenant en compte les publics ciblés
Il utilise tout ou une partie des outils de communication et d'information (NTIC).
Il peut être amené à créer et/ou à actualiser une page internet
Il accueille les usagers d'une structure en adoptant une attitude professionnelle
Il pratique les techniques d'écoute active des usagers d'une structure
Il informe, oriente et guide les usagers d'une structure dans leurs démarches administratives
Il fait appel aux services d'appui en fonction de la nature de la demande

5. Gestion d'une structure

Il gère et/ou anime et développe les activités d'une structure impliquée dans le développement des services en espaces ruraux
Il anime la définition et l'évaluation des orientations stratégiques de sa structure, et les traduit en délégations de mission par sa hiérarchie ou par les instances de sa structure
Il situe sa structure dans l'environnement général des espaces ruraux
Il assure le rôle d'interface permanente entre l'organisme employeur, les usagers et les différents acteurs locaux
Il gère les ressources humaines, les moyens et les budgets
Il veille et applique la législation en vigueur
Il organise la relation avec les usagers
Il anime et développe des partenariats
Il négocie avec les partenaires
Il élabore, coordonne, harmonise les actions de service ou de développement (touristique, socioculturel et de loisirs...) en fonction des orientations de l'organisme employeur
Il évalue les besoins et assure le suivi de la prestation fournie
Il organise les services et anime son équipe
Il promeut la structure
Il rend compte de ses activités à sa hiérarchie ou aux instances de la structure

6. Travail en réseau

Il repère et mobilise des partenaires dans le cadre d'un projet de développement, de service ou d'animation dans un territoire
Il situe son rôle et ses interventions dans la relation de partenariat qui se construit
Il organise son travail en relation avec celui de son réseau
Il anime et dynamise le travail du réseau
Il concilie les avis et peut jouer le rôle de médiateur
Il coordonne les actions liées à la réalisation d'un projet de développement, de service ou d'animation dans un territoire

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur d'activité :

Le secteur d'intervention des techniciens supérieur « services en espace rural » est l'espace rural. Les champs d'activités visés correspondent aux types de services suivants :

- les activités de services aux exploitations agricoles et aux entreprises rurales
- les activités de services relatives à l'animation et au développement dans des territoires ruraux
- les activités de services aux usagers en espace rural

Types d'emplois accessibles :

Les métiers visés sont diversifiés selon :

- les secteurs d'activités : social, culture, loisirs, développement rural, environnement...
- les fonctions : gestion de projets, animation, gestion d'une petite structure...
- la nature de l'employeur : collectivité locale, entreprise, association...

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Liste des épreuves terminales :

- N° 1 Expression française et culture économique (épreuve commune à toutes les options du BTS)
- N° 2 Etude de cas (analyser une situation, élaborer, expliciter et justifier une stratégie d'action)
- N° 3 Soutenance du rapport de stage
- A* Traitement de données (épreuve commune à toutes les options du BTS)
- B* Projet écrit d'un produit de communication (épreuve commune à toutes les options du BTS)
- C* Langue vivante (anglais ou allemand ou espagnol ou italien ; épreuve commune à toutes les options du BTS)
- D* Sciences économiques, sociales et de gestion
- E* Epreuve professionnelle interdisciplinaire

**Epreuves certificatives en cours de formation ou en épreuves terminales*

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSa, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat d'apprentissage	X		Jury composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSa, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
Après un parcours de formation continue	X		Jury composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSa, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat de professionnalisation	X		Jury composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSa, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
Par candidature individuelle	X		Jury composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSa, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSa et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : - deux-tiers d'enseignants ou formateurs, choisis tant parmi les enseignants de la voie scolaire que parmi ceux de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ; - un tiers de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS
ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Base légale
Référence du décret général :

Décret n° 89-201 du 4 avril 1989 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur agricole (JO du 8 avril 1989)

Décret n°2007-946 du 15 mai 2007 relatif au brevet professionnel supérieur agricole et modifiant le code rural (JO du 16 mai 2007)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 juillet 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole, option Services en espace rural (JO du 21 juillet 2007)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [portea.fr](http://www.portea.fr)

<http://www.portea.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : option Services en espace rural (SER)

Certification suivante : Développement, animation des territoires ruraux